loi des maires, l'église du Sacré-Cœur, la loi de l'enseignement supérieur, et contre la dissolution de 1874, l'amendement Wallon et les lois constitutionnelles. Il a été nommé sénateur amovible en 1876 et il siége à droite, au Sénat, comme auparavant à la Chambre.

BOUILLÉE s. f. (bou-llé; *ll* mll. — rad. *bouillir*). Action de faire bouillir : *On entend par distillation la* BOUILLÉE *des matières premières; par rectification, la* BOUILLÉE *des flegmes.* (Loi belge.)

* **BOUILLEUR** s. m. — *Bouilleur de cru*, Propriétaire qui, pour obtenir de l'alcool, distille les vins, marcs, cidres, prunes, cerises, etc., provenant exclusivement de ses récoltes.

— **Encycl.** Une loi du 2 août 1872 avait assujetti à l'exercice les *bouilleurs* de cru, en leur accordant toutefois l'exemption de tout impôt pour 40 litres d'alcool; mais une autre loi du 21 mars 1874 avait réduit cette exemption à 20 litres. Enfin, le 14 décembre 1875, sur la proposition de M. Ganivet, l'Assemblée nationale adopta la loi dont la teneur suit :

« Les propriétaires qui distillent les vins, marcs, cidres, prunes et cerises provenant exclusivement de leur récolte sont affranchis de l'exercice. »

* **BOUILLIER** (Francisque), philosophe français. — Né en 1866, il devint membre du conseil supérieur de l'instruction publique et fut nommé, au mois d'octobre 1867, directeur de l'Ecole normale supérieure. Après la révolution du 4 septembre 1870, il a été remplacé dans ces fonctions par M. Bersot, mais il a continué à être inspecteur général. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : *Du plaisir et de la douleur* (1865, in-12); *Analyse des ouvrages de philosophie du baccalauréat, complété par M. Ferraz* (1868, in-12); *De la conscience en psychologie et en morale* (1872, in-12); *Morale et progrès* (1875, in-12), ouvrage qui a donné lieu à d'assez vives controverses et dans lequel M. Bouillier se prononce contre le progrès. En décembre 1875, il a été nommé membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques.

* **BOUILLON** s. m. — Sorte de restaurant où l'on a la prétention de donner d'excellent bouillon, connu aussi sous le nom d'ETABLISSEMENT DE BOUILLON : *Les* BOUILLONS *Duval.*

* **BOUIN**, petite ville de France (Vendée), cant. et à 10 kilom. de Beauvoir-sur-Mer, arrond. et à 63 kilom. des Sables-d'Olonne, dans l'île de son nom, sur un rocher autour duquel l'île s'est formée; pop. aggl., 1,477 hab. — pop. tot., 2,776 hab.

BOUIS (André). V. BOUYS, dans ce *Supplément.*

* **BOUISSON** (Etienne-Frédéric), chirurgien français. — En 1863, il devint correspondant de l'Académie des sciences et fut nommé, en 1868, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier. Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs de l'Hérault l'envoyèrent à l'Assemblée nationale par 51,724 voix. Il alla siéger au centre droit dans les rangs des adversaires de la République, vota pour les préliminaires de paix, l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la pétition des évêques relative au pouvoir temporel du pape, pour la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le maintien des traités de commerce. Le 24 mai 1873, M. Bouisson se joignit à la coalition qui renversa du pouvoir M. Thiers. Toutes les mesures ultra-réactionnaires proposées par le gouvernement de combat trouvèrent en lui un partisan déclaré. Il vota pour le septennat, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. A diverses reprises, il prit part aux discussions de l'Assemblée, notamment au sujet des commissions administratives des établissements de bienfaisance, du budget de l'instruction publique, de la création des Facultés de médecine, etc. En 1875, il devint membre du conseil supérieur de l'instruction publique et administrateur provisoire de l'Académie de Montpellier. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, les électeurs ne crurent pas devoir renouveler son mandat à M. Bouisson, qui rentra dans la vie privée (1876). Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : les *Statues de La Peyronie et de Barthez, à Montpellier* (1865, in-8°); *l'Hydrocèle causée par une hernie volumineuse* (1865, in-8°).

* **BOUJARON** s. m. — Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson de mer.

* **BOUKHARIE.** — En 1873, un traité fut conclu entre la Russie et le kan de Boukharie, désigné sous le titre d'émir. Nous en donnons le texte, tel qu'il a été publié officiellement à Saint-Pétersbourg, à la fin de la même année :

« Article 1er. Les frontières entre la Boukharie et la Russie restent les mêmes qu'auparavant, à l'exception du territoire récemment annexé à la Russie sur la rive droite de l'Amou-Daria et que la Russie cède à la Boukharie.

» Art. 2. Toutes les routes de caravanes entre la Russie et la Boukharie passent exclusivement à travers les territoires des deux États.

» Art. 3. Tous bâtiments russes ou boukhariens appartenant soit aux gouvernements respectifs, soit aux particuliers, sont admis à la libre navigation sur le territoire de l'autre partie contractante.

» Art. 4. Les négociants russes ont le droit de construire des ports sur les rives de l'Amou-Daria comprises dans le territoire de Boukhara. Le gouvernement de Boukhara est responsable de la sécurité de ces ports, et les sites choisis pour leur établissement devront être soumis à l'approbation des autorités russes.

» Art. 5. Toutes les places de la Boukharie sont ouvertes au commerce russe, et les caravanes russes jouiront du droit de libre transit sur le territoire boukharien tout entier.

» Art. 6. Une taxe de 2 1/2 pour 100 *ad valorem* est levée sur toutes marchandises envoyées de Russie à Boukhara, et *vice versa*, et une taxe de 1,40 pour 100 sera levée sur le territoire turkestan.

» Art. 7. Les marchandises expédiées par les négociants russes pour les pays limitrophes de la Boukharie circuleront libres de droits à travers le territoire de ce dernier Etat.

» Art. 8 et 9. Il est permis aux marchands russes d'établir des comptoirs et des agences commerciales dans les diverses parties de la Boukharie, et les marchands de ce dernier Etat auront le droit de posséder les mêmes établissements sur le territoire turkestan.

» Art. 10. Les deux gouvernements s'engagent à considérer les traités de commerce comme sacrés et à les observer fidèlement.

» Art. 11 et 12. Il est permis aux sujets des deux puissances contractantes d'exercer tout commerce quelconque sur le territoire de l'autre et d'acquérir des immeubles qui resteront soumis aux lois du pays.

» Art. 13. Les sujets russes recevront de leur gouvernement des certificats de voyage qui leur donneront faculté de voyager librement dans la Boukharie.

» Art. 14. Le gouvernement de Boukhara s'engage à ne pas donner asile aux réfugiés ou aux autres fugitifs venant de la Russie, quelle que soit leur nationalité.

» Art. 15. L'émir de Boukhara maintiendra à ses frais un envoyé à Tachkend.

» Art. 16. Le gouvernement russe maintiendra son représentant à Boukhara à ses frais et dépens.

» Art. 17 et 18. L'émir de Boukhara abolit la traite des esclaves dans tous ses domaines. »

Ce traité fut rédigé en langue russe et en langue turcomane. L'indépendance de la Boukharie y est verbalement reconnue, mais il est évident qu'il la place sous la dépendance réelle de la Russie.

BOULANGE s. f. (bou-lan-je — rad. *boulanger*). Tout ce qui se rapporte au travail et au commerce des boulangers.

* **BOULANGÉ** (Louis, ou plus exactement Louis-Jean-Baptiste), paysagiste français. — Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis 1865, nous citerons : *Une lisière de forêt, Sous bois* (1866); *les Laveuses aux sources de la Charente*, le *Soir* (1867); *Souvenir de la forêt de Fontainebleau, Vue prise aux environs de Romainville* (1868); le *Chemin des carrières*, la *Prairie* (1870); *Sous bois* (1872); la *Prairie* (1876).

BOULANGER (Baudouin), général français, né dans la première moitié du XVIIIe siècle, mort en 1794. Il succéda à Santerre dans le commandement de la garde nationale de Paris, mais se lassa bientôt de rester dans la capitale tandis qu'on se battait aux frontières, donna sa démission et servit dans les armées du Nord en qualité de généralde brigade. Au 9 thermidor, il se déclara pour Robespierre, fut décrété d'accusation, arrêté et exécuté quelques jours après.

* **BOULANGER** (Ernest-Henri-Alexandre), compositeur français. — Ses dernières œuvres sont deux opéras-comiques qui ont eu du succès : *Don Quichotte*, en trois actes, représenté au Théâtre-Lyrique en 1873, et *Don Muscarade*, en trois actes, représenté en 1875. M. Ernest Boulanger a été décoré de la Légion d'honneur en 1869.

* **BOULANGER** (Louis), peintre français. — Il est mort à Dijon le 5 mars 1867. Les dernières productions de cet artiste, qui jouit pendant un temps d'une grande vogue et qui mourut presque oublié, sont : la *Sainte Famille, Ne crains rien, tu portes César et sa fortune* (1865); *Vive la joie! Un concert pécaresque* (1866); l'*Incendie de Sodome*, les *Moulières* (1867).

* **BOULANGER** (Gustave-Rodolphe-Clarence), peintre. — Nous citerons, parmi les dernières œuvres qu'il a envoyées aux Salons : *Djeid et Rahia* (1865); *Catherine Ire chez Méhemet-Baltadji, Une marchande de couronnes à Pompéi* (1866); le *Mamillare*, le portrait de *Mlle Natalie*, de la Comédie-Française (1867); *El-Hiassenb, la Promenade sur la voie des tombeaux, à Pompéi* (1869); *C'est un émir, les Chauches du Bakem* (1870); *Attendant le seigneur et maître* (1872); la *Quête de l'Atd-Srir, à Biskra* (1873); la *Via Appia au temps d'Auguste* (1874); le *Gynécée* (1875); *Un bain d'été à Pompéi, Comédiens romains répétant leurs rôles* (1876); *Saint Sébastien et l'empereur Maximilien Hercule* (1877). M. Rodolphe Boulanger a été décoré en 1865.

BOULAQ, ville de la basse Egypte. V. BOULAK, au tome II du *Grand Dictionnaire.*

* **BOULAY**, ancienne ville de France (Moselle). — Cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, cette ville est aujourd'hui comprise dans l'Alsace-Lorraine, ch.-l. de l'arrond. du même nom, à 26 kilom. de Metz; 2,851 hab. Fabriques d'outils aratoires et de produits chimiques; quincaillerie et tanneries.

BOULDUC (Gilles-François), chimiste français, né à Paris en 1675, mort à Versailles en 1742. Son père était professeur de chimie du Jardin du roi et dirigea ses études avec succès. Gilles-François put lui succéder dans sa chaire. On a de lui plusieurs mémoires publiés par l'Académie et relatifs aux questions qui faisaient l'objet de ses études. On lui doit notamment : *Analyse des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault, de Forges et de Passy; Mémoire sur les purgatifs hydragogues; Expériences sur les lessives de salpêtre et sur les eaux mères du nitre.*

* **BOULE** s. f. — *Boule de stalle*, Celle qui couronne le poteau de face d'une stalle d'écurie.

— *Boule à gibecière*, Heurtoir dont la boucle a la forme d'une gibecière.

— *Ferrures à boule*, Se dit des fiches, des paumelles, des pivots qui sont ornés de boules.

Boule de Neige, opéra-bouffe en trois actes, paroles de MM. Nuitter et Tréfeu, musique de M. Jacques Offenbach; représenté sur le théâtre des Bouffes-Parisiens en décembre 1871. M. Jacques Offenbach tient absolument à faire chanter des chansons du genre des bêtes. Serait-ce pour punir la muse de ses résistances ou pour mieux mystifier un public dont il a été pendant vingt ans l'enfant gâté? Nous avons eu le chien de *Barkouf*, à l'Opéra-Comique, que Scudo appelait plaisamment une chiennerie en trois actes. Ici, c'est un ours, la Boule-de-Neige, qui est le héros de la pièce. Cet ours est le monarque imposé par le Grand Kan à un peuple inoffensif et très-coutumier de révolutions. Cet ours, transformé en hospodare, signe de sa griffe les décrets les plus grotesques, sur l'injonction d'une dompteuse nommée Olga. Un virtuoso ambulant, amant de la dompteuse, se revêt de la peau d'un ours pour échapper aux sbires qui le pourchassent, et Boule-de-Neige est supplanté par lui. Le nom du premier ministre devrait servir de titre à la pièce; il s'appelle Balabreloque. On a remarqué la romance des *Souvenirs*, les couplets de la *Musetière*, la complainte de la *grande Ourse*, un quartetto et un sextuor syllabique. Cet ouvrage a été joué par Désiré, Berthelier, Montrouge, Edouard-Georges et Duplessis, Mmes Peschard, Thierret, Bonell de Nordet.

* **BOULEAU** s. m. — *Bouleau de Constantinople*, Nom vulgaire de l'aune à feuilles oblongues.

* **BOULET** s. m. — **Encycl.** On s'est longtemps contenté, pour les armes à donner aux projectiles des bouches à feu, de la première solution qu'avait fournie le hasard; quand on a voulu déterminer les conditions rationnelles qui pouvaient faire atteindre à ces projectiles tout l'effet utile possible, il n'a pas été difficile d'apercevoir que ces conditions, ayant pour objet l'étendue de la portée et la justesse du tir, pouvaient se résumer comme il suit : réduction au minimum de la résistance de l'air, suppression du vent, combustion complète de la poudre, rectitude de la trajectoire. Quelques mots suffiront pour montrer l'importance capitale de ces trois problèmes. Le vent, ou jeu du projectile dans l'âme de la pièce, est évidemment très-nuisible à la justesse du tir, puisque l'âme de la pièce est la directrice principale qui détermine la trajectoire. De plus, les vides entre le boulet et l'âme donnent lieu à de notables déperditions de gaz; la pièce, avec ces vides, peut être considérée comme une mine qui aurait des fuites. La résistance de l'air est également un obstacle qui diminue notablement la portée, obstacle d'autant plus sérieux, dans ce cas spécial, qu'il s'accroît dans une énorme proportion avec la vitesse du projectile. Enfin, l'incomplète combustion de la poudre est un inconvénient non moins sérieux. On sait, en effet, que l'inflammation de la poudre est loin d'être aussi instantanée que pourrait le faire croire la rapidité de ses effets. Les premiers grains déposés entraînent le projectile; le reste se produit lorsque l'obstacle a vaincu à déjà cédé et disparu. Il y a donc un intérêt capital à retenir le projectile le plus longtemps possible dans l'arme, pour donner aux gaz le temps de se produire et de se détendre, absolument comme on ménage la détente de la vapeur pour lui faire produire la plus grande somme possible d'effet utile.

De ces trois problèmes, le premier était le plus facile à résoudre, car il se réduit à une simple question de géométrie depuis longtemps résolue par les constructeurs maritimes : trouver le solide de moindre résistance pour un corps qui se meut dans un fluide. Le calcul a démontré que ce solide est cylindro-ogival ou cylindro-conique; ce sont les formes qu'on a définitivement adoptées pour les *boulets* et pour tous les projectiles d'armes à feu.

La suppression du vent n'a été obtenue que dans ces derniers temps, au moyen des enveloppes de métal mou dont nous parlerons plus loin. Nous ferons seulement remarquer que le problème est ici bien plus difficile que pour les armes portatives, qui admettent des balles en plomb. Pour ces armes, il était facile d'obtenir la suppression complète du vent en introduisant le projectile avec un effort qui le déformât plus ou moins. Pour le canon, au contraire, dont les projectiles sont souvent dirigés contre des corps très-résistants ou sont destinés à éclater, il est absolument indispensable que ces projectiles soient en métal dur, incompressible, et si, comme il arrive très-souvent, les armes sont en bronze, métal relativement mou, il faut de plus éviter soigneusement l'usure de ces armes.

La complète combustion de la poudre, à obtenir par le ralentissement du départ du *boulet*, résulte déjà en grande partie de l'accroissement qui le précède, et, dans ce même temps la suppression du vent, et aussi de la rayure de l'arme. Un fait singulier, c'est que les premiers qui ont employé, il y a longtemps déjà, les armes rayées n'eurent pas en vue la propriété qu'elles possèdent d'accroître la force impulsive de la poudre et allons essayer de faire comprendre, elles devaient, de plus, produire le forcement, sans toutefois opposer d'obstacle à l'introduction de *boulet* dans le canon. Pour comprendre comment M. Tamisier avait pu résoudre ce très-difficile problème, il faut bien remarquer que, lorsqu'un projectile guidé par des ailettes est introduit dans une arme rayée, elles présent sur le côté latéral de la rayure situé du même côté que le sens de la progression. Si, par exemple, la rayure est tournée de gauche à droite, en partant du fond de la pièce, les ailettes presseront sur les faces droites des rayures à la sortie du projectile, et sur les faces gauches à l'entrée. Ceci compris, les ailettes du projectile Tamisier sont encastrées, mais avec un certain jeu, dans des entailles évasées dans la fonte; le fond de ces entailles est oblique à la surface du *boulet*, de façon que l'ailette descend et laisse du jeu entre elle et le fond de la rainure quand on la pousse en avant, mais, au contraire, et presse fortement contre le fond de la rainure, produisant ainsi le forcement nécessaire, à la sortie du projectile.

Cette disposition offrait malheureusement de très-graves inconvénients, mais elle touchait de si près à la véritable solution que M. Tamisier, expérience faite de son système, était certainement trouvé lui-même les modifications nécessaires, si le coup d'Etat de décembre n'eût contraint cet honnête homme à refuser son concours à un gouvernement fondé sur le crime. Les expériences sur l'invention de Tamisier furent néanmoins entreprises sous la direction très-active du général Larchey. Ces expériences, poursuivies à La Fère, donnèrent d'excellents résultats. Sous un angle de 30°, on obtint une portée moyenne de 4,400 mètres, au lieu de 3,100 que donnaient les pièces à âme lisse. Mais les rayures horizontales du projectile furent dès lors reconnues inutiles, et les inconvénients des moules hélicoïdaux furent constatés. Beaucoup de projectiles furent trouvés détériorés par la transport; d'autres, en grand nombre, abandonnèrent leurs tenons soit dans la pièce même, soit après leur sortie. Malheureusement, on ne pouvait tarder à s'apercevoir des effets déplorables des *boulets* de fonte sur des armes de même métal, et puis le nouveau système était peu susceptible d'être appliquer à l'artillerie roulante. Le système Cavalli n'en fut pas moins sérieusement étudié en France, où il fut adopté, avec quelques modifications, pour l'artillerie des côtes (1854).

Bien avant cette époque (1850), le lieutenant Gras avait proposé un système qui reposait sur une donnée toute différente, et qui aurait eu, s'il eût pu être appliqué, un véritable intérêt au point de vue économique, puisqu'il ne nécessitait aucune modification dans les armes existantes. Gras, comme Cavalli, ne se préoccupait pas de supprimer le vent, mais seulement de donner au projectile le mouvement de rotation reconnu nécessaire. Dans ce but, M. Gras, au lieu de rayer la pièce, rayait le *boulet* cylindro-ogival ou le perçait d'évents inclinés (il présenta deux modèles). La rotation fut obtenue, mais la trajectoire demeura et devait demeurer très-irrégulière. De plus, au lieu d'utiliser les gaz, le nouveau système leur ouvrait de nouvelles issues.

Enfin, Burnier indiqua la véritable solution. Dans son système, la pièce est à trois rainures et le *boulet* est muni, dans le plan horizontal qui contient que le tenon en zinc fondu serait rasé par le frottement; il résiste parfaitement, s'usant seulement assez pour se mouler sur la rainure. Les résultats obtenus furent tout point irréprochables. Dans le tir horizontal, la pièce de 16 rayée lança le projectile à 500 mètres; sous une inclinaison de 1°, la portée fut de 1,000 mètres; à 30°, 1,500; à 45°, 2,000; à 60°, 3,000; à 75°, 4,000; à 80°, 5,000. La pièce lisse, dans les meilleures conditions possibles pour la portée, n'est-à-dire sous un angle de 40°, ne la fut pas moins remarquable. A 1,000 mètres, la pièce ordinaire donna une déviation de 2m,3 et la pièce rayée de 1m,28; à 1,500 mètres, l'écart respectif fut 7 mètres et 0m,28; à 2,000 mètres, 13 mètres et 1m,63. A la portée maximum de 5,000 mètres, l'écart de la pièce rayée fut de 15m,1529. Il faut remarquer, du reste, que l'écart des pièces rayées a si constamment lieu dans le sens de la rotation du projectile qu'il est toujours possible de le corriger au moyen d'une mire *ad hoc*, comme on corrige les écarts de haut en bas au moyen de la hausse. Il n'y avait plus à hésiter; la pièce et le projectile furent adoptés. On fixa le nombre des rainures à 6, et, par conséquent, celui des tenons à 12. Les artilleurs classiques, cependant, ne furent pas convaincus. Ils annonçaient en criant que toutes ces innovations ne donneraient aucun résultat utile.

Cependant, les expériences étant faites, les modèles arrêtés, l'empereur, qui, comme on sait, avait des prédilections en artillerie, jugea le moment opportun pour intervenir. Il nomma une nouvelle commission, où, naturellement, Tamisier n'aurait pas voulu entrer, mais d'où Chanal lui-même fit exclure; l'artilleur impérial proposa quelques modifications insignifiantes qui furent adoptées avec enthousiasme, et la pièce de Tamisier et de Chanal devint la pièce de l'empereur; sur cette simple substitution de titre, les artilleurs les plus obstinés la trouvèrent parfaite.

Les partisans de l'ancienne artillerie, ainsi privés de leur droit d'opposition, reportèrent tous leurs sarcasmes sur une autre invention dont l'étranger commençait déjà à nous donner l'exemple et qui, dont ils ont réussi, jusqu'après la guerre néfaste de 1870, à empêcher l'introduction; nous voulons parler des canons se chargeant par la culasse, qui ont si profondément modifié les conditions de l'artillerie. C'est, en effet, par ce système seul qu'on pouvait espérer la suppression complète du vent. Ce problème, le seul qui restait à résoudre, fut abordé et résolu par Armstrong, dont les pièces ont de très-nombreuses rayures hélicoïdales et dont les *boulets* reçoivent d'une enveloppe de plomb, peuvent sans inconvénient avoir un diamètre un peu supérieur à celui de l'âme du canon.

Différentes expériences faites avec des moules hélicoïdaux aux rayures du canon; il dut, par conséquent, transformer en rayures les ailettes du *boulet*. C'était multiplier à plaisir et sans aucune utilité pratique les difficultés déjà si grandes de la construction.

Les canons Krupp, devenus si célèbres à nos dépens, se distinguent surtout en ce qu'ils sont en acier fondu, question qui ne doit pas être traitée ici; quant aux projectiles, ils sont, comme ceux d'Armstrong, couverts d'une enveloppe dont l'adhérence à la fonte est assurée à l'aide de saillies circulaires ménagées sur celle-ci.

* **BOULETÉ, ÉE** adj. — Se dit, en numismatique, des lettres terminées en boule. « Dans cette acception, le mot vient de *boule.*

* **BOULEVARD** s. m. — On trouve de nouveaux détails sur les boulevards de Paris à l'article PARIS, tome XII du *Grand Dictionnaire*, p. 242.

BOULEVARDIER s. m. (bou-le-var-dié — rad. *boulevard*). Ecrivain de la presse qui fréquente habituellement les cafés et les restaurants des boulevards, et qui donne aux journaux des chroniques et autres articles sur des sujets légers, exigeant plus de verve que de science, et de style : *Le soin de discourir avait été confié par les acclamations des* BOULEVARDIERS *à l'illustre Louis Veuillot, en qui on reconnaissait des volontiers leur chef naturel.* (Republique française.)

BOULEY (Henri), médecin vétérinaire, né à Paris en 1814. Il étudia l'art vétérinaire, se fit recevoir docteur et devint professeur de clinique et de chirurgie à l'Ecole d'Alfort. En 1866, M. Bouley fut nommé inspecteur général des écoles vétérinaires. Officier de la Légion d'honneur en 1855, il est, depuis 1855, membre de l'Académie de médecine et, depuis 1868, membre de l'Académie des sciences. En 1869, il posa sa candidature au Corps législatif dans la 9e circonscription de la Seine, comme candidat, sinon officiel, du moins agréable au gouvernement. Mais il échoua avec 9,810 voix, contre M. Eugène Pelletan, candidat républicain. Outre un grand nombre de mémoires, de notices, rapports, etc., des articles publiés dans le *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire*, qu'il rédige depuis 1844, on lui doit : *Causes générales de la morve dans nos régiments de cavalerie* (1840, in-8°); *Traité de l'organisation du pied du cheval* (1851, in-8°); *De la péripneumonie épizootique du gros bétail* (1854, in-8°); *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires* (1855-1874, 10 vol. in-8°); *Mémorial thérapeutique du vétérinaire praticien pour* 1861 (1860, in-24); la *Rage, moyen d'en éviter les dangers et de prévenir sa propagation* (1870, in-12); *Maladies contagieuses du bétail* (1873, in-8°); *l'Importation et la propagation de la peste bovine* (1872, in-8°); *Notice sur la vie de Barthélemy aîné* (1873, in-8°), etc.

BOULIER (Philibert), écrivain français, mort à Dijon en 1652. Il était chanoine de Saint-Vincent de Châlons et de la Sainte-Chapelle de Dijon. Il a laissé : *Reflexions sur la confession et la communion* (Dijon, 1643, in-8°); *Sauvegarde du ciel pour la ville de Dijon* (Dijon, 1643, in-8°); *Recueil de quelques pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique et sacrée de la ville de Dijon* (Dijon, 1648, in-8°); *Fondation, construction, économie et règlement des hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame-de-la-Charité de la ville de Dijon* (Dijon, 1649, in-8°); *Eclaircissement sur les lettres patentes du roi du mois de juillet* 1651 (Dijon, in-4°); *Devoir de l'homme chrétien.*

BOULLE (André-Charles), ébéniste. V. BOULLE, au tome II du *Grand Dictionnaire*, page 1093.

* **BOULLÉE** (Aimé-Auguste), historien et biographe français. — Il est mort à Passy en 1870. Le dernier ouvrage qu'il ait publié est une *Vie de Démosthène* (1867, in-8°), qu'il a rééditée avec des additions sous le titre de *Histoire de Démosthène* (1868, in-8°).

BOULLIER (Auguste), écrivain et homme politique français, né à Ronnne en 1833. Son père, ancien maire de Ronnne, avait acquis une belle fortune. M. Auguste Boullier employa ses loisirs à cultiver les lettres et à voyager. Après avoir visité une partie de l'Europe, il se rendit en Asie et en Afrique. En outre, il collabora à divers journaux, notamment au *Courrier de Lyon*, à la *Décentralisation*, au *Correspondant*, à l'*Italie de Turin*, et publia des brochures et des ouvrages. Lors des élections de 1869, il fut porté candidat au Corps législatif par le parti libéral, dans la circonscription de Roanne, mais, comme il voyageait en ce moment, il ne put envoyer assez à temps le serment exigé par la constitution. Mais le 8 février 1871, il fut élu député de la Loire, le quatrième sur onze, par 48,629 voix. M. Auguste Boullier alla siéger au centre droit et ne tarda pas à se ranger parmi les adversaires de la République. Il ne joua du reste qu'un rôle des plus effacés à l'Assemblée nationale, où il ne prit que deux ou trois fois la parole. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les prières publiques, pour la proposition Rivet, pour la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contribua le 24 mai au renversement de M. Thiers et donna constamment son adhésion à la politique réactionnaire, étroite et acharnée du gouvernement de combat. Le 10 novembre 1873, il vota pour le septennat, puis il repoussa les propositions Périer et Maleville, se décida toutefois à voter la constitution du 25 février 1875, destinée, au point de vue monarchique, à favoriser le rétablissement de la monarchie, vota le loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Auguste Boullier se posa de nouveau candidat à la députation à Roanne; mais les électeurs, édifiés sur son libéralisme, s'empressèrent de choisir un autre député. Nous citerons, parmi ses écrits : *Essai sur l'histoire de la civilisation en Italie* (1861, 2 vol. in-8°), resté inachevé; le *Dialecte et les chants populaires de la Sardaigne* (1864, in-8°); l'*Art de Sardaigne, peinture, sculpture, architecture, ameublement, mœurs* (1865, in-8°); *Etudes de politique et d'histoire étrangères* (1870, in-8°); l'*Art vénitien. Architecture, sculpture, peinture* (1870, in-8°), etc. En outre, M. A. Boullier a collaboré à l'*Histoire des ducs de Bourbon*, à laquelle l'Académie française a décerné le prix Gobert.

* **BOULOGNE**, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de canton, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Gaudens, entre la Gimone et la Gesse; pop. aggl., 1,264 hab. — pop. tot., 1,967 hab. — Ce bourg est encore entouré d'une partie de ses fossés et de ses anciennes murailles. On a découvert aux environs un grand nombre de fossiles.

* **BOULOGNE-SUR-MER**, ville maritime de France (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arrond., à 110 kilom. d'Arras, à l'embouchure de la Liane dans la Manche; pop. aggl., 38,514 hab. — pop. tot., 39,700 hab. L'arrond. de Boulogne comprend 7 cantons, 101 communes, 144,390 hab.

Le jardin botanique dont nous avons parlé dans notre description de cette ville, au tome II du *Grand Dictionnaire*, page 1100, n'est pas dans Boulogne même, mais à 20 kilom. de distance, au château de Courset, où il a été fondé par le baron de Courset, membre correspondant de l'Institut. Les six cents plantes médicinales qu'il y avait réunies n'existent plus; mais on y admire encore plusieurs serres : celle des orangers, celle des orangers et des citronniers, celle des géraniums, celle enfin des plantes grasses, la plus belle du pays, où l'on trouve les plantes exotiques les plus rares des zones tempérées du monde. Dans le parc, qui ne mesure pas moins de 16 hectares, on remarque un cèdre du Liban, assurément le plus majestueux que ceux du Jardin des plantes.

Depuis la publication de l'article BOULOGNE au tome II, des travaux importants ont été faits au port de cette ville; c'est aujourd'hui un des plus sûrs de la Manche, et les capitaines, après un premier voyage, peuvent y rentrer sans pilote, même la nuit. Comme port de pêche côtière, Boulogne est au premier rang. Elle fournit le sixième du produit des pêches françaises; sa principale pêche est celle du hareng. La pêche de la morue emploie 16 goélettes, montées par 300 hommes. Celle du hareng occupe environ 200 bateaux, dont la jauge varie de 40 à 65 tonneaux.

La ville de Boulogne possède une eau minérale ferrugineuse recommandée par plusieurs médecins célèbres.

* **BOULOGNE-SUR-SEINE**, ville de France (Seine), cant. et à 5 kilom. de Neuilly, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Denis, à 9 kilom. de Paris, sur la rive droite de la Seine, qui la sépare de Saint-Cloud; pop. aggl., 18,687 hab. — pop. tot., 18,965 hab.

* **BOULOIRE**, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Saint-Calais par le chemin de fer; pop. aggl., 858 hab. — pop. tot., 2,184 hab. Ruines d'un château incendié en 1631.

* **BOULONNAIS** et **BOULONNAIS, AISE** s. m. — L'usage actuel est d'écrire BOULONNAIS par deux n.

BOULOUMIÉ (Pierre), médecin français, né à Toulouse en 1844. Il entra dans le service médical de l'armée, où il devint médecin-major, se fit recevoir docteur, puis il donna des leçons de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire dans sa ville natale. Le docteur Bouloumié est devenu médecin consultant aux eaux de Vittel. On lui doit les ouvrages suivants : *Quelques mots sur certaines modifications des urines* (1874, in-8°); *Considérations générales sur la pathogénie des maladies de la prostate* (1874, in-8°); *Considérations générales sur les dyspepsies, la gravelle et la goutte* (1874, in-8°); *De la goutte, étiologie, formes, périodes, transformations, etc.* (1875, in-8°).

BOUMA (Jean ACRONIUS DE), théologien hollandais, mort en 1627. Il professa la théologie protestante à Franeker et publia : *Systagma theologiæ* (Groningue, 1605, in-4°); *Elenchus orthodoxus pseudo-religionis romano-catholicæ* (Deventer, 1616, in-4°); *Problemata de studio theologiæ recte privatim instituendo; Problema theologicum de nomine Elohim* (Groningue, 1616).

BOUMA (Dominique ACRONIUS DE), écrivain hollandais, fils du précédent, mort en 1656. Professeur d'éloquence et d'histoire politique à Franeker, il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est intitulé : *Historia civitatis* (Franeker, 1651, in-12).

BOUNSIO, divinité japonaise. V. BENSAITEN, dans ce *Supplément.*

* **BOUPÈRE** (LE), bourg de France (Vendée), cant. et à 8 kilom. de Pouzauges, arrond. et à 43 kilom. de Fontenay; pop. aggl., 554 hab. — pop. tot., 2,771 hab. Source minérale et mine d'antimoine à La Ramée.

* **BOUQUET** s. m. — MAR. *Avoir du bouquet*, Se dit d'un cheval qui porte la tête avec fierté et qui a de belles allures.

— **Crust.** Petit crustacé du genre crevette, nommé aussi pro-ze-cie.

— **Encycl.** *Bouquet des vins.* D'après quelques chimistes, le *bouquet* des vins est dû à la présence d'un ou de plusieurs composés volatils. « Généralement parlant, dit le docteur Jullien, le caractère particulier d'un vin dépend d'au moins deux composés volatils doués d'odeurs plus ou moins distinctes. L'un est commun à tous les bons vins; l'autre est propre à une espèce particulière, quelquefois même à l'échantillon que l'on déguste. L'excellence du *bouquet* ou la qualité qui en résulte, au vin dépend beaucoup du mode et de la proportion selon lesquels les odeurs de ces composés divers s'harmonisent entre elles. Quand on soumet à la distillation un liquide vineux quelconque, ce liquide fournit, outre l'esprit-de-vin ordinaire, une certaine quantité d'éther particulier, auquel on a donné le nom d'éther œnanthique. C'est la même substance que l'essence de vin de Hongrie; elle se compose d'éther ordinaire de vin uni à un acide particulier, l'acide œnanthique. Cet éther, lorsqu'il est pur, possède l'odeur caractéristique du vin à un si haut degré qu'il est presque enivrant. C'est lui qui donne à tous les vins de raisin ce qu'on peut appeler le fumet fondamental ou générique. Mais, si au résidu du vin, c'est-à-dire à ce qui reste du liquide après que l'alcool et l'éther œnanthique en ont été enlevés par la distillation, on mêle de la chaux vive et qu'on distille de nouveau, on recueille une substance volatile odoriférante qui possède à un haut degré le *bouquet* particulier du vin qu'on expérimente. Chaque variété de vin, traitée de cette manière, fournit, en principe odorant particulier et caractéristique. Ce *bouquet* spécifique, combiné à l'odeur vineuse générale de l'éther œnanthique commune à tous les vins, produit sur les sens de l'odorat et du goût l'effet complet qui distingue chaque espèce particulière de vin. La rapidité avec laquelle se perd le *bouquet* d'un vin dépend en partie de la volatilité plus ou moins grande des substances odoriférantes particulières qu'il renferme, en partie de la facilité avec laquelle ces substances s'oxydent, autrement dit changent, lorsqu'elles sont exposées à l'air. On sait encore peu de chose relativement à la véritable nature chimique de ces substances odoriférantes spécifiques. Winckler prétend qu'elles possèdent des propriétés basiques ou alcalines, qu'elles contiennent de l'azote et qu'elles existent dans les vins combinées avec des acides volatils particuliers. Elles sont toujours associées à l'éther œnanthique, mais elles ne sont point elles-

mêmes des éthers. Quand elles auront été étudiées plus à fond, elles nous feront probablement découvrir une autre grande famille d'odeurs agréables ; alors naîtra la question de savoir si l'on pourra préparer ces substances par des procédés artificiels et si le fabricant de vin pourra donner à volonté à ses produits le *bouquet* du bordeaux-laffitte ou du johannisberg. »

Si l'on en croyait certains prospectus, la question serait résolue, car on met publiquement en vente des recettes pour donner aux vins le *bouquet* du bordeaux, du mâcon, du beaujolais, du beaugency, du corton, etc. Par exemple, on peut donner à du suresne le *bouquet* du bordeaux en faisant infuser dans les bouteilles un peu de racine d'iris ; on donne de même le *bouquet* de la fine champagne à du montpellier ordinaire en le laissant quelque temps en contact, dans un fût, avec des copeaux de sapin fraîchement coupés ; on lui donne le *bouquet* du cognac en ajoutant une décoction de capillaire, etc. Mais ce sont là des moyens empiriques. Le vin et l'eau-de-vie ainsi traités ont bien, en effet, une apparence de *bouquet*, mais c'est tout, et le dégustateur ne s'y laisse pas tromper. La qualité médiocre du produit n'est pas changée, elle n'est que masquée superficiellement.

Il existe divers moyens d'améliorer la qualité des vins et de leur communiquer un *bouquet* agréable. Un des plus certains est le suivant : à l'époque où la vigne est en fleur, on recueille cette fleur, que le vent aurait emportée et qu'on peut prendre sans nuire aucunement au raisin. Pour ce faire, il suffit de se munir d'un panier dont on garnit le fond d'une feuille de papier et de frapper légèrement les ceps qui portent les grappes à l'aide d'une baguette. Cette cueillette doit se faire le matin, après la rosée, ou le soir, quand la journée a été chaude, ce qui a fait épanouir la fleur. Les fleurs recueillies sont ensuite étalées sur un linge et on les fait sécher à l'ombre. Quand elles sont bien sèches, on les empile dans des bocaux de verre, à l'abri de l'humidité, et on les garde ainsi jusqu'à la vendange. Pour en faire usage, on en met 250 grammes environ dans un sac de toile claire que l'on suspend dans un tonneau où l'on a mis 25 à 30 litres de moût et que l'on bonde ensuite soigneusement. On laisse la fermentation s'établir, en ayant soin de percer la bonde d'un trou que l'on garnit d'un tube de verre, et, quand elle est achevée, on enlève le sac de fleurs et on soutire. La liqueur obtenue suffit pour donner un *bouquet* très-appréciable à toute une pièce de vin.

BOUQUEY (Angélique ou Mme). V. BOUQUET (Mme), au tome II du *Grand Dictionnaire*, page 1106.

BOURAQUE s. f. (bou-ra-ke). Pêche. Sorte de nasse, dont le nom s'écrit aussi BOURRAQUE.

* **BOURASSÉ** (l'abbé Jean-Jacques), archéologue français. — Il est mort à Tours en 1870. Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à l'abbé Bourassé : *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1861, in-8°) ; *Histoire de la sainte Vierge, mère de Dieu* (1862, in-8°) ; *Summa aurea de laudibus beatissimæ Virginis Mariæ* (1862, 13 vol. in-8°) ; les *Apôtres, histoire de l'établissement de l'Eglise d'après les textes contemporains* (1868, in-8°) ; *Abbayes et monastères, Histoire, monuments, souvenirs et ruines* (1869, in-8°) ; *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine* (1869, in-4°) ; *Histoire de saint Joseph, époux de la Vierge mère* (1871, in-8°), etc.

* **BOURBAKI** (Charles-Denis-Sôter ou Sauter), général français. — Pendant la funeste guerre de 1870-1871, il commandait la garde impériale dans l'armée du Rhin, à la tête de laquelle était placé le maréchal Bazaine. Du 14 au 18 août, il prit part aux combats qui eurent lieu autour de Metz, puis il se réfugia dans cette ville avec ses troupes. Le 26 août, au moment où le jour commençait à baisser, revêtu d'habits bourgeois, il se mêla aux médecins luxembourgeois dont l'aventurier Régnier avait négocié le passage au travers de l'armée allemande, et il parvint ainsi à sortir de la ville bloquée. On n'a jamais connu d'une manière certaine le but de cette singulière escapade ni la mission qu'il devait être chargé de remplir. Quoi qu'il en soit, on le vit quelque temps après venir à Tours pour offrir ses services au gouvernement de la Défense nationale. Le 17 octobre, il fut chargé du commandement supérieur de l'armée du Nord et de l'Oise, et il livra quelques combats heureux dans le voisinage d'Amiens. Gambetta résolut ensuite de placer Bourbaki à la tête de l'armée de l'Est, qui devait opérer de manière à débloquer Belfort ; mais cette armée trouva devant elle le corps du général de Werder, qui crut devoir quitter la position qu'il avait prise près de Dijon, pour se rapprocher de Vesoul à marches forcées. Des engagements heureux eurent lieu le 8, le 12 et le 15 janvier 1871 ; mais le 16 et le 17 janvier, tous les efforts de Bourbaki pour entamer la position prise par le général prussien furent repoussés, et, le 18, le général français fut obligé de battre en retraite. Il manquait de vivres et de munitions ; les souffrances des soldats étaient encore augmentées par un froid très-vif qui paralysait pour ainsi dire leurs membres. Il arriva le 27 à Besançon, et, se voyant cerné de toutes parts, craignant d'être accusé de trahison, il se livra au désespoir et se tira un coup de pistolet dans la tête. Cependant il n'avait pas réussi à se donner la mort ; on le transporta à Lyon dans un état presque désespéré, pendant que son armée, dont il avait remis le commandement au général Clinchant, se réfugiait en Suisse. La guérison de l'horrible blessure qu'il s'était faite fut très-lente, et il ne fut hors de danger que vers le 15 février. Aujourd'hui, le général Bourbaki est chargé du commandement du 14e corps d'armée, et il est gouverneur militaire de Lyon.

* **BOURBEAU** (Louis-Olivier), sénateur français. — Il fit son droit à la Faculté de Poitiers et, inscrit au barreau des avocats de cette ville, acquit une certaine notoriété comme avocat. En 1841, il obtint au concours une chaire de la Faculté de droit, devint maire de Poitiers en 1847 et fut élu représentant du peuple en 1848, comme républicain. Il siégea à gauche, sans se faire remarquer, et fut réélu membre de l'Assemblée législative. Après le coup d'Etat, il revint à Poitiers, reprit son ancienne profession d'avocat, fut à plusieurs reprises élu bâtonnier et devint, en 1866, doyen de la Faculté de droit.

En 1869, l'Empire métamorphosa cet ancien républicain en candidat officiel, pour l'opposer à M. Thiers, et, grâce à la pression administrative, il l'emporta sur l'illustre homme d'Etat. Il siégea néanmoins au centre gauche, signa la fameuse interpellation des 116 et obtint le portefeuille de l'instruction publique dans le ministère Forcade (17 juillet 1869) ; il le conserva jusqu'à l'avénement du cabinet Ollivier. Il remplaçait M. Duruy et ne signala son administration par absolument rien. On n'a retenu de lui qu'un mot : il se plaignait de manquer de prestige, et le prestige du ministre Bourbeau devint le texte de nombreuses plaisanteries. Les électeurs sénatoriaux de 1876 lui en ont cependant trouvé assez pour l'envoyer siéger à la Chambre haute, où il appartient à la droite bonapartiste.

* **BOURBON-LANCY**, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 53 kilom. de Charolles, sur le versant d'une colline, près de la Loire ; pop. aggl., 1,456 hab. — pop. tot., 3,203 hab. — L'établissement thermal se compose de deux pavillons et d'un corps de logis ; il renferme vingt-quatre salles de bain et une piscine à eau courante. Les eaux sont employées contre la névrose, les rhumatismes, la scrofule, la paralysie et les maladies de la peau. Elles sortent de sept sources, dont six sont thermales et une froide. L'eau de la source du Lymbe atteint 56°. Bourbon-Lancy possède deux hôpitaux ; l'ancien, fondé en 1697, a des piscines et des douches particulières. « Le nouvel hôpital, dit M. Ad. Joanne, est une magnifique construction en brique et en pierre, dominée par la flèche élégante de sa chapelle, et dont l'aspect extérieur ainsi que les proportions grandioses sont loin de faire deviner la destination. Fondé par le marquis d'Aligre, qui a laissé 3 millions et demi à l'administration des hospices, il contient 400 lits. » Pendant la Révolution, Bourbon-Lancy s'appela Belle-vue-les-Bains.

* **BOURBON-L'ARCHAMBAULT**, ville de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Moulins, sur la Burge, au S. d'un étang, entre quatre collines escarpées ; pop. aggl., 2,400 hab. — pop. tot., 2,699 hab. Les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault jaillissent à l'O. de la ville par trois jets qui remplissent un bassin près duquel s'élève l'établissement, modeste maison à un seul étage, appartenant à l'Etat. La source Jonas jaillit à 200 mètres de la grande source thermale. La fontaine de Saint-Pardoux est alimentée par la source de la Trollière, qui émerge à 17 kilom. de Bourbon. La source de Saint-Pardoux sort de terre à 1 kilom. de la précédente.

Nous empruntons à M. Regnault l'appréciation suivante des eaux de Bourbon-l'Archambault : « L'eau thermale, prise en boisson, est éminemment diaphorétique, diurétique et tonique. En bains chauds, 34° ou 38°, elle excite vivement le système nerveux et la circulation ; aussi ne l'emploie-t-on à cette température qu'avec prudence ; elle agit alors comme révulsif énergique sur la peau ; en bains tempérés (28° à 31°), elle stimule doucement la peau et produit un effet de sédation. Après cinq ou six jours de traitement complet, on voit ordinairement survenir les phénomènes de la fièvre thermale, constipation, embarras gastriques, etc., qui cèdent facilement aux moyens convenables. La transpiration et la diurèse abondante qui résultent de l'usage de ces eaux causent aux malades une soif assez vive, qui persiste tout le temps de la cure. Enfin, la poussée, sous forme d'exanthème scarlatineux, miliaire ou urticaire, survient souvent dans le cours du traitement. Les maladies chroniques adynamiques, paralysies, apoplexies imminentes, rhumatismes, accidents scrofuleux, maladies de la peau et de la lymphe, rétractions musculaires, suite de plaies d'armes à feu et de maladies des os, affections des voies urinaires, cèdent souvent à l'emploi des eaux de Bourbon. » Pour donner une idée de l'efficacité de ces thermes, on dit proverbialement dans le pays que l'on pourrait chauffer le four avec les béquilles des malades qui y sont guéris. Pendant la Révolution, Bourbon-l'Archambault s'appela Bourges-les-Bains.

BOURBON-BUSSET (famille DE). Cette famille a pour souche Pierre DE BOURBON, fils aîné de Louis DE BOURBON, prince-évêque de Liége en 1456, et d'une princesse de Gueldre. Pour donner plus d'importance à cette branche, les généalogistes de la famille ont insinué que Louis de Bourbon avait été marié à la princesse en question avant d'entrer dans les ordres ; en ce cas, ses descendants seraient les chefs de la dynastie de Bourbon, comme aînée de toutes les branches actuelles de la maison ; mais Pierre de Bourbon, fils de l'évêque de Liége, a pris lui-même, dans un acte où il parut comme témoin, la qualification de bâtard de Bourbon, seigneur de Busset. Cet acte, un contrat de mariage, existe en original dans les archives du château d'Avranches, près de Tarare.

Pierre de Bourbon prit la qualification de seigneur de Busset après son mariage avec Marguerite d'Alègre, dame de Busset-en-Bourbonnais, fief dont la famille a conservé le nom. Parmi ses descendants figurent : François-Louis-Antoine, comte DE BOURBON-BUSSET, gentilhomme du comte d'Artois et lieutenant général, mort en 1795, et François-Louis-Joseph, comte DE BOURBON-BUSSET, maréchal de camp en 1815, chef d'état-major de la 1re division de la garde royale sous la Restauration, pair de France après l'expédition d'Espagne, à laquelle il prit part. Il est mort en 1856.

* **BOURBONNE-LES-BAINS**, ville de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. de Langres, entre deux vallées, bâtie en partie sur la colline qui les sépare ; pop. aggl., 3,949 hab. — pop. tot., 4,274 hab. Les Romains avaient à Bourbonne un établissement de bains. L'invasion d'Attila et la chute de l'empire romain n'y laissèrent que des ruines. Longtemps oubliées, les sources thermales furent de nouveau utilisées dès le milieu du XIVe siècle ; mais c'est seulement de nos jours qu'elles ont été remises en l'honneur qu'elles méritent. Voici les résultats d'une analyse des eaux de la fontaine Chaude et de la source du Puisard, faite en 1858 sur 1 kilogr. d'eau par MM. Mialhe et Figuier :

CORPS CONSTITUANTS.	FONTAINE Chaude.	SOURCE du Puisard
	gr.	gr.
Carbonate de chaux. . .	0,108	0,098
Sulfate de chaux. . . .	0,899	0,879
Sulfate de potasse. . .	0,149	0,129
Chlorure de sodium. . .	5,783	5,771
Chlorure de magnésium.	0,392	0,381
Bromure de sodium. . .	0,065	0,064
Silicate de soude. . . .	0,120	0,120
Alumine.	0,030	0,029
	7,546	7,471

BOURBOUILLE s. f. (bour-bou-lle ; *ll* mll.). Nom vulgaire du lichen tropicus.

* **BOURBOURG - CAMPAGNE**, bourg de France (Nord), cant. et à 1 kilom. de Bourbourg-Ville, arrond. et à 20 kilom. de Dunkerque ; pop. aggl., 1,320 hab. — pop. tot., 2,493 hab.

* **BOURBOURG - VILLE**, ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Dunkerque, sur le canal du même nom, qui fait communiquer l'Aa avec le port de Dunkerque ; pop. aggl., 2,431 hab. — pop. tot., 2,574 hab. Minoterie à vapeur ; construction de machines agricoles. Commerce important de bestiaux.

* **BOURBRIAC**, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. de Guingamp, sur le versant d'un chaînon des montagnes Noires ; pop. aggl., 776 hab. — pop. tot., 4,454 hab. A 3 kilom. du bourg, tumulus de Tanvedou.

* **BOURDEAUX**, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 57 kilom. de Die, sur les deux rives du Roubion ; pop. aggl., 688 hab. — pop. tot., 1,262 hab. Les deux rives de la rivière sont réunies par un pont pittoresque, d'une seule arche, presque impraticable aux voitures, bâti au moyen âge.

* **BOURDIGNÉ** ou **BORDIGNÉ** (Charles DE). — C'est par erreur que nous avons fixé la date de sa naissance à 1531 ; elle doit être reportée aux premières années du XVIe siècle.

BOURDIN (Claude-Etienne), médecin français, né à Pesmes (Haute-Saône) en 1815. Reçu docteur à Paris en 1838, il s'est fixé dans cette ville, où il s'est fait avantageusement connaître comme praticien et comme écrivain médical. Professeur d'hygiène de l'Association polytechnique, le docteur Bourdin est membre de plusieurs sociétés savantes et l'un des fondateurs de la Société de statistique de Paris. Il a obtenu, en 1849, 1854 et 1861, des médailles pour le dévouement dont il a fait preuve pendant des épidémies, et il a été nommé officier d'académie. Outre des articles publiés dans divers journaux et recueils, des mémoires, etc., on lui doit : *Traité de la catalepsie* (1841, in-8°) ; *Du suicide considéré comme maladie* (1845, in-8°) ; *Essai sur la phrénologie considérée dans ses principes généraux et son application pratique* (1847, in-12) ; *Du progrès considéré particulièrement au point de vue du bien-être hygiénique des classes laborieuses* (1865, in-8°) ; *Etudes médico-physiologiques* (1873, in-8°) ; *Du choix du vaccin et du procédé à mettre en usage pour éviter, dans l'opération de la vaccine, l'inoculation des germes des maladies virulentes* (1873, in-8°), etc.

BOURDON (Pierre-Michel), peintre et graveur français, né en 1778. Il fut élève de Regnault. On cite de lui un *Christ sur la croix*, qu'il avait peint pour la ville de Pau. Comme graveur, on lui doit la collection du *Concours décennal* et un certain nombre de morceaux du *Musée Filhol*, dont il fut directeur.

* **BOURDON** (Jean-Baptiste-Isidore), médecin français. — Il est mort à Paris en 1861. Malgré son talent et les nombreuses publications par lesquelles il s'est fait connaître, Isidore Bourdon passa les dernières années de sa vie dans l'indigence. L'Académie des sciences lui faisait une petite pension annuelle de 1,500 fr., et son dénûment était tel, à l'époque de sa mort, qu'il fut pourvu aux frais de son enterrement par la Société des amis des sciences, dont il faisait partie.

BOURDON (Mathilde LIPPENS, dame), femme de lettres française, d'origine belge, née à Gand en 1817. Elle épousa d'abord un M. Froment, puis, devenue veuve, elle se remaria avec M. Hercule Bourdon, qui s'était fait connaître comme rédacteur du *Globe saint-simonien* et de la *Revue du progrès social*. Mme Bourdon a écrit un nombre considérable de petits ouvrages pour l'enfance et pour la jeunesse. Parmi ces écrits, pour la plupart souvent réédités, mais qui sont d'une mince valeur littéraire, nous citerons : *Histoire de Notre-Dame-de-la-Treille* (1851, in-8°) ; la *Vie réelle* (1857, in-12) ; *Mlle d'Epernon* (1856, in-12) ; les *Béatitudes* (1858, in-12) ; *Abnégation* (1859, in-12) ; *Souvenirs d'une institutrice* (1859, in-12) ; *Politesse et savoir-vivre* (1859, in-12) ; *Nouvelles historiques* (1859, in-12) ; *Lettres à une jeune fille* (1859, in-12) ; la *Charité*, légende (1860, in-12) ; le *Droit d'aînesse* (1860, in-12) ; *Marcia* (1860, in-12) ; *Onze nouvelles* (1860, in-12) ; *Pulchérie* (1860, in-12) ; *Quelques heures de solitude* (1860, in-12) ; *Quelques nouvelles* (1864, in-18) ; les *Servantes de Dieu* (1861, in-12) ; *Etudes populaires* (1861, in-12) ; *Histoire de Marie Stuart* (1861, in-12) ; *Marthe Blondel* (1862, in-12) ; *Léontine* (1862, in-12) ; *Tableaux d'intérieur* (1862, in-12) ; *Si j'avais mille écus* (1862, in-12) ; la *Paix du logis* (1863, in-12) ; le *Prix de la vie* (1863, in-12) ; *Souvenirs d'une famille du peuple* (1863, in-12) ; les *Trois sœurs* (1863, in-12) ; le *Mois des serviteurs de Marie* (1863, in-12) ; les *Homonymes de l'histoire* (1863, in-12) ; une *Faute d'orthographe* (1863, in-12) ; *Denise* (1863, in-12) ; la *Clef des cœurs* (1863, in-18) ; les *Veillées du patronage* (1864, in-12) ; l'*Inventaire* (1864, in-12) ; la *Main droite et la main gauche* (1864, in-18) ; la *Pierre angulaire* (1865, in-18) ; une *Parente pauvre* (1865, in-12) ; l'*Héritage de Françoise* (1865, in-12) ; *Gérard l'aveugle* (1865, in-12) ; la *Ferme aux Ifs* (1865, in-12) ; le *Divorce* (1865, in-12) ; *Mlle de Neuville* (1866, in-12) ; *Quelques femmes auteurs du XIXe siècle* (1867, in-12) ; *Récits du foyer* (1867, in-12) ; la *Femme d'un officier* (1867, in-12) ; *Anne-Marie* (1868, in-12) ; *Euphrasie* (1868, in-12) ; *Silvio Pellico* (1868, in-18) ; *Types féminins* (1869, in-12) ; les *Roses sans épines* (1869, in-12) ; *Marie Tudor et Elisabeth* (1869, in-12) ; l'*Adoption* (1869, in-12) ; *Agathe* (1869, in-13) ; *Andrée d'Effanges* (1869, in-12) ; le *Château d'Avrilly* (1869, in-12) ; la *Famille Reydel* (1870, in-12) ; l'*Arbre de Noël* (1870, in-12) ; le *Buisson du mendiant* (1871, in-12) ; le *Ménage d'Henriette* (1872, in-12) ; *Nouvelles variées* (1872, in-12) ; les *Sœurs de charité en Orient* (1873, in-12) ; *Marc de Lheininghen* (1873, in-12) ; *Catherine Hervey* (1873, in-12) ; *Viviane* (1875, in-12) ; le *Sacré-cœur de Jésus* (1875, in-32) ; le *Mariage de Thècle* (1875, in-12), etc.

BOURÉE (Nicolas-Prosper), diplomate français, né à Boulogne-sur-Mer en 1811, d'une ancienne famille de magistrats. Il fit son droit, puis entra dans les bureaux du ministère des affaires étrangères en 1836. Nommé consul à Beyrouth en 1840, puis consul général six ans plus tard, il prit une part active au règlement de la question du Liban. En 1851, il fut chargé d'obtenir du bey de Tanger certaines réparations dues à des négociants français et fut appuyé dans cette affaire par une frégate dont les canons ne contribuèrent pas peu à amener une solution satisfaisante pour notre pays. En 1852, il fut nommé ministre en Chine, puis chargé d'un voyage d'exploration en Turquie, à la veille de la guerre de Crimée. En 1855, il fut nommé ministre à Téhéran, puis revint en France, d'où il partit en 1859 pour remplir une mission secrète en Allemagne. En 1860, il fut nommé ministre en Grèce et de là passa, en 1864, en Portugal, où il négocia un traité de commerce assez avantageux pour la France.

En 1866, il fut nommé ambassadeur à Constantinople, poste qu'il conserva jusqu'au

mois de juin 1870, époque à laquelle il fut remplacé par M. de La Guéronnière et nommé sénateur.

La révolution du 4 septembre le fit rentrer dans la vie privée, d'où il n'est plus sorti depuis.

BOUREUILLE (Louis-Gabriel DE), administrateur français, né à Pontoise en 1807. Admis à l'Ecole polytechnique en 1826, il entra deux ans plus tard dans le corps des mines. En 1832, M. de Boureuille devint chef du cabinet du directeur général des ponts et chaussées et des mines, au ministère des travaux publics. Chargé en 1833 du service des chemins de fer comme chef de bureau, puis, en 1842, comme chef de division, il rédigea un grand nombre de règlements et de projets de loi sur la matière, des actes de concession, etc. M. de Boureuille devint ensuite chef de la division des mines (1849), directeur (1853), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics (1855), conseiller d'Etat hors section (1857). En outre, il fut chargé, comme commissaire du gouvernement, de soutenir devant le Corps législatif des projets de loi et de prendre part aux discussions relatives au ministère de l'agriculture et des travaux publics. Lors de la création du ministère spécial des travaux publics, il y est passé avec le titre de secrétaire général, et il a conservé ces fonctions jusqu'en 1876, époque où il a été mis à la retraite. M. de Boureuille avait été nommé, en 1849, ingénieur en chef de 1re classe et, en 1854, inspecteur général. Enfin, il est, depuis 1869, grand officier de la Légion d'honneur.

* **BOURG - ARGENTAL**, ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Saint-Etienne, au confluent de la Déôme et du Riotet ; pop. aggl., 2,693 hab. — pop. tot., 3,457 hab. Fabrique de crêpes, rubans et bourdalous ; papeterie, impression sur étoffes, blanchisserie ; pépinières. Commerce de bois. Au XVIe siècle, cette ville était fortifiée et elle fut le siége d'un des bailliages du Forez.

* **BOURG - DE - PÉAGE**, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Valence, sur la rive gauche de l'Isère ; pop. aggl., 4,282 hab. — pop. tot., 4,920 hab. « Ce bourg, dit M. Ad. Joanne, appelé autrefois *Péage-de-Pisançon*, date du Xe siècle. Il a dû son origine au pont bâti sur la rivière par le chapitre de Saint-Barnard de Romans, qui y prélevait un péage. Son histoire se confond avec celle de Romans, dont il partage aussi la prospérité. »

* **BOURG - DE - THIZY**, bourg de France (Rhône), cant., arrond. et à 3 kilom. de Thizy ; pop. aggl., 768 hab. — pop. tot., 2,256 hab. Eglise du XIe siècle.

* **BOURG-DE-VISA**, bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Moissac ; pop. aggl., 405 hab. — pop. tot., 897 hab.

* **BOURG - D'OISANS**, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 49 kilom. de Grenoble, près de la rive gauche de la Romanche ; pop. aggl., 1,426 hab. — pop. tot., 2,773 hab. Sous la domination romaine, Bourg-d'Oisans appartenait à la tribu des *Uceni*. Lors de la formation du lac de Saint-Laurent, en 1151, il ne dut son salut qu'à la position élevée qu'il occupait alors sur un coteau, et pendant quelque temps il porta le nom de Saint-Laurent-du-Lac.

* **BOURG-EN-BRESSE**, ville de France, ch.-l. du département de l'Ain, sur la rive droite de la Reyssouse, à 8 kilom. des premiers contre-forts du Jura ; pop. aggl., 10,647 hab. — pop. tot., 14,280. L'arrondissement comprend 10 cantons, 120 communes, 122,747 hab. Au point de vue militaire, Bourg est compris dans la 7e région, placée sous le commandement du duc d'Aumale. « Ville commerçante, bien bâtie, bien arrosée, propre, mais inanimée, dit M. Ad. Joanne, Bourg n'a rien d'intéressant à montrer aux artistes et aux archéologues ; cependant tous les étrangers qui iront de Mâcon à Genève ou de Genève à Mâcon ne devront pas manquer de s'y arrêter pour aller admirer l'église de Brou, » située à 800 mèt. de la ville. Nous avons décrit ce monument religieux, le plus intéressant que possède cette région de la France, à l'article BROU, tome II du *Grand Dictionnaire*, page 1315.

* **BOURG-LASTIC**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 54 kilom. de Clermont ; pop. aggl., 669 hab. — pop. tot., 1,740 hab. Eglise romane.

* **BOURG-LÈS-VALENCE**, bourg de France (Drôme), cant. et arrond. de Valence, sur la rive gauche du Rhône ; pop. aggl., 2,421 hab. — pop. tot., 3,536 hab. Ce bourg est attenant à Valence.

* **BOURG-SAINT-ANDÉOL**, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 52 kilom. de Privas, sur la rive droite du Rhône ; pop. aggl., 3,766 hab. — pop. tot., 4,524 hab. Cette ville, qui a conservé quelques vestiges de ses anciennes fortifications, communique avec Pierrelatte par un pont suspendu.

* **BOURG - SAINT - MAURICE**, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Moutiers, près du confluent de l'Isère et de la Versoye, au milieu de prairies ; pop. aggl., 615 hab. — pop. tot., 2,522 hab.

* **BOURG-SOUS-LA-ROCHE** (LE), village de France (Vendée), cant., arrond. et à 3 kilom. de La Roche-sur-Yon ; pop. aggl., 165 hab. — pop. tot., 2,415 hab.

* **BOURG-SUR-GIRONDE**, ville de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Blaye, sur la rive droite de la Dordogne, près de son confluent avec la Gironde ; pop. aggl., 1,444 hab. — pop. tot., 2,735 hab. Cette ville existait déjà au temps de la domination romaine ; au moyen âge, elle fut une des huit villes alliées à Bordeaux et qui s'appelaient ses *filleules*. Vignobles estimés ; exportation de pierres.

BOURG-LA-REINE, bourg de France (Seine), cant., arrond. et à 1 kilom. de Sceaux, sur la Bièvre, à 9 kilom. de Paris (Notre-Dame), sur la route de Paris à Orléans, station du chemin de fer de Paris à Limours et de Paris à Sceaux ; pop. aggl., 1,831 hab. — pop. tot., 2,186 hab. Le bourg, dont la majeure partie borde la route de Paris, est bâti dans un vallon assez agréable, sur la rive gauche de la Bièvre, qui passe à 500 ou 600 mètres. Il s'y est construit d'élégantes villas, le long du chemin de fer de Paris à Limours. Dans le bourg même se trouvent quelques belles habitations, entre autres un château qui a appartenu à Gabrielle d'Estrées et où le Vert-Galant vint voir plus d'une fois sa maîtresse ; il est maintenant occupé par un pensionnat de jeunes filles, et du parc qui en dépendait il ne reste plus que quelques grands arbres. Le parloir de cet établissement, ancienne chambre de Gabrielle, a conservé quelques traces de dorures et ornementations du temps. Ce château fut choisi, en 1722, pour lieu de l'entrevue de Louis XV, âgé de douze ans, avec l'infante d'Espagne, âgée de quatre ans, qu'on lui destinait pour femme ; une inscription gravée sur une pierre, au palier du premier étage, a conservé le souvenir de cet événement mémorable. C'est à Bourg-la-Reine que Condorcet, mis hors la loi lors de la chute des girondins, s'est empoisonné. L'emplacement du corps de garde où il fut amené et où on le trouva mort le lendemain est maintenant occupé par la mairie. Son corps fut inhumé dans le cimetière, mais sans aucune marque extérieure, et on ignore où il a été placé. Le presbytère de Bourg-la-Reine a été habité par Dupuis, l'auteur de l'*Origine des cultes*. Le marché de Sceaux, longtemps célèbre, avant d'être remplacé par celui de La Villette, se tenait en réalité à Bourg-la-Reine.

* **BOURGADE** (François), missionnaire. — Il est mort en 1866.

* **BOURGANEUF**, ville de France (Creuse), ch.-l. d'arrond. et à 33 kilom. de Guéret ; pop. aggl., 2,863 hab. — pop. tot., 3,591 hab. L'arrond. comprend 4 cantons, 41 communes, 41,742 hab. Fabriques de porcelaine, chapelleries, papeteries, confiseries.

BOURGEOIS (Siméon), marin français, né en 1815. Il entra à l'âge de quinze ans dans la marine et ne tarda point à être nommé enseigne de vaisseau (1836). Il fut promu lieutenant en 1845, puis capitaine de frégate en 1852, capitaine de vaisseau en 1858 et enfin contre-amiral en 1868. M. Bourgeois a pris part à l'expédition conduite contre la Chine par l'amiral Charner. C'est un marin distingué, doublé d'un savant. Il s'est particulièrement occupé de la construction des navires modernes et des propulseurs employés par la nouvelle marine de guerre. Il a obtenu, avec M. Dupuy de Lôme, le prix proposé par l'Académie des sciences à celui qui aurait fait faire le progrès le plus important à la machine à vapeur.

En 1870, M. Bourgeois fut nommé commandant de la station des côtes occidentales d'Afrique, où il stationna durant la guerre. C'est sur sa demande que furent abandonnés comme inutiles et trop insalubres les comptoirs français de la côte d'Or.

Le 26 juillet 1872, il fut nommé conseiller d'Etat par l'Assemblée nationale, et dès lors il ne compta plus dans le service actif de la marine.

On doit à M. Bourgeois les ouvrages suivants : *Recherches théoriques et expérimentales sur les propulseurs hélicoïdes* (1845, in-8°) ; *Rapport à M. Ducos, ministre de la marine, sur la navigation commerciale à vapeur de l'Angleterre* (1854, in-4°) ; *Mémoire sur la résistance de l'eau au mouvement des corps et particulièrement des bâtiments de mer* (1855, in-4°) ; *Renseignements nautiques recueillis à bord du* Duperré *et de la* Forte, *pendant un voyage en Chine*, etc.

BOURGEONNANT, ANTE adj. (bour-jo-nant, an-te — rad. *bourgeon*). Qui se propage par des bourgeons. Se dit surtout de certains chancres syphilitiques.

* **BOURGES**, ch.-l. du département du Cher, à 232 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur une colline dont l'Yèvre et l'Auron baignent la base ; pop. aggl., 22,654 hab. — pop. tot., 31,312 hab. L'arrond. comprend 10 cantons, 100 communes, 137,371 hab. Au point de vue militaire, Bourges est compris dans la 8e région, placée sous le commandement du général Ducrot. Bourges, ville jusqu'à présent sans industrie, a été dotée de vastes établissements militaires, qui comprennent une fonderie de canons, un arsenal, une école de pyrotechnie, un magasin à poudre et un vaste polygone.

* **BOURGET** (LE), bourg de France (Seine), cant. et à 6 kilom. de Pantin, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Denis, à 11 kilom. de Paris ; 800 hab. — Nous avons raconté ailleurs les combats qui furent livrés aux Prussiens dans cette commune du 28 au 30 octobre 1870, puis le 21 décembre. V. PARIS (siége de), au tome XII du *Grand Dictionnaire*, pages 268 et 271.

Le 30 octobre 1872, on a inauguré un monument élevé en l'honneur de ceux qui ont perdu la vie dans ces combats. Il a été édifié sur les dessins de M. Derecq, architecte, sur un terrain offert par la famille Pollual, dont un des membres était aide de camp du général Ducrot pendant le siége. C'est une petite chapelle qui peut contenir tout au plus cinquante personnes. Elle est éclairée par six croisillons dont les vitraux représentent des croix de la Légion d'honneur. Elle est fermée par une grille en fer travaillée à jour. On lit sur la façade :

HONNEUR ET PATRIE.
SÉPULTURE
DES BRAVES MORTS POUR LA PATRIE.
MONUMENT ÉLEVÉ
AVEC DES SOUSCRIPTIONS PRIVÉES.

Sur les deux côtés de la chapelle :

COMBATS
DES 28, 29 ET 30 OCTOBRE 1870.

Ce monument est situé à l'extrémité du village, au bord et à gauche de la route, sur un point d'où l'on domine le champ de bataille des trois journées.

Un autre monument, élevé sur une large place, à l'entrée du village, fut inauguré le 10 février 1874. Il est formé de pierre bleue et a environ 2^{m},50 de hauteur. C'est un piédestal surmonté d'une pyramide triangulaire. Sur le piédestal, on voit une épée brisée, et on y lit cette inscription :

ILS SONT MORTS EN COMBATTANT
POUR LA PATRIE.
L'ÉPÉE DE LA FRANCE
EST ÉCHAPPÉE
DE LEURS MAINS. LEURS DESCENDANTS
LA REFORGERONT.

BOURGET (Justin), mathématicien français, né à Savas (Ardèche) en 1822. Elève de l'Ecole normale supérieure, il se fit recevoir agrégé, professa les mathématiques dans divers lycées et prit le grade de docteur en 1852. Après avoir été pendant plusieurs années professeur à la Faculté des sciences de Clermont, M. Bourget est revenu à Paris, où il a été chargé de la direction des études scientifiques à l'institution Sainte-Barbe. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Variation des constantes arbitraires* (1852, in-8°) ; *Théorie élémentaire des approximations numériques* (1860, in-12) ; *Note sur l'hypothèse cosmogonique de Laplace* (1862, in-8°) ; *Tables de logarithmes pour les nombres de 1 à 10,000 et les fractions trigonométriques de minute en minute* (1864, in-32) ; *Géométrie analytique à trois dimensions* (1872, in-8°) ; *Traité d'arithmétique* (1873, in-8°) ; *Traité de géométrie élémentaire* (1874, in-8°), ces trois derniers ouvrages en collaboration avec M. Ch. Housel.

BOURGILLON, ONNE s. (bour-ji-llon, o-ne ; *ll* mll.). Petit bourgeois, petite bourgeoise : *Ah! ciel!* BOURGILLONNE! *moi, qui suis, par la grâce de Dieu, fille, sœur et nièce de notaire!* (Dancourt.) ‖ Vieux mot.

* **BOURGNEUF** (LE), bourg de France (Mayenne), cant. et à 13 kilom. de Loiron, arrond. et à 19 kilom. de Laval, sur le Vicoin ; pop. aggl., 577 hab. — pop. tot., 2,201 hab.

* **BOURGNEUF-EN-RETZ**, petite ville maritime de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. de Paimbœuf, à 2 kilom. de l'Océan ; pop. aggl., 835 hab. — pop. tot., 2,837 hab. Exploitation de marais salants ; pêche de poisson et d'huîtres ; armements pour Terre-Neuve. Entre le continent et l'île de Noirmoutier, l'Océan forme la baie de Bourgneuf. Cette baie, dit M. Ad. Joanne, « est peu sûre pour la navigation, à cause des bancs de sable qui s'y forment, surtout dans le chenal conduisant au port ; elle n'est point abritée contre les vents du N.-O. La mer perd sensiblement du terrain sur la côte voisine, et l'on prétend même que, depuis un siècle, le territoire de la commune a gagné, par suite de cette retraite, plus de 500 hectares. »

* **BOURGOGNE** s. f. — Coiffure élevée, qui fut en usage au XVIIe siècle.

* **BOURGOGNE**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. de Reims, sur une colline ; pop. aggl., 994 hab. — pop. tot., 1,005 hab.

* **BOURGOIN**, ville de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de La Tour-du-Pin, dans la vallée marécageuse de la Bourbre, entre deux chaînes de collines ; pop. aggl., 3,927 hab. — pop. tot., 4,954 hab. Usines, moulins, papeteries ; imprimeries sur étoffes à Jallieu, faubourg de Bourgoin. « Les marais de Bourgoin, dit M. Ad. Joanne, couvrent une superficie de 6,514 hect., répartis sur vingt-trois communes leur longueur est de 35 kilom. jusqu'au confluent du Rhône et de l'Ain, leur largeur variable, leur pente de 34 mèt. A l'E., d'autres marais s'étendent jusqu'au confluent du Rhône et du Guiers. Il est probable que le Rhône suivait autrefois cette ligne de marais et de tourbières, dont le dessèchement, entrepris au commencement de ce siècle, est loin d'être achevé ; les fièvres périodiques produites par les miasmes qui s'en échappent font des environs de Bourgoin l'une des régions les plus insalubres de la France. L'extraction de la tourbe y produit chaque année 30,000 tonnes d'une valeur de 18,000 francs. »

BOURGOING (François, comte DE), diplomate, né à Paris en 1821. Il est petit-fils du baron Jean-François de Bourgoing, diplomate du premier Empire, et son père, Armand-Marc-Joseph, fut aide de camp du maréchal Ney. A vingt ans, M. François de Bourgoing fut attaché au cabinet de M. Guizot, ministre des affaires étrangères, qui l'envoya ensuite comme secrétaire de légation à Turin et secrétaire d'ambassade à Rome. Lors de la révolution de 1848, il donna sa démission et rentra dans la vie privée. Sous l'Empire, M. de Bourgoing collabora à la *Revue contemporaine*, au *Correspondant*, et publia une intéressante *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française* (1865-1871, 3 vol. in-8°). En 1871, M. Thiers, président de la République, nomma le comte de Bourgoing ministre plénipotentiaire de France dans les Pays-Bas. Le 1er mai de l'année suivante, il fut appelé à remplacer le comte d'Harcourt en qualité d'ambassadeur auprès du pape. Par son attitude à Rome, il gagna toutes les sympathies des cléricaux. Au mois de décembre 1872, M. Fournier, notre ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Italie, ayant donné l'ordre au commandant de l'*Orénoque* d'aller avec ses officiers rendre visite à Victor-Emmanuel le 1er janvier, après avoir rendu visite au pape à Noël, M. de Bourgoing protesta contre l'exécution de cet ordre, en affirmant qu'il appartenait à l'ambassadeur seul de France auprès du pape de donner des ordres aux officiers de l'*Orénoque*. Pour mettre un terme à ce conflit, M. Fournier en référa au gouvernement de M. Thiers, qui lui donna justement raison, et M. de Bourgoing envoya aussitôt sa démission, qui fut acceptée. Les ultramontains d'Italie et de France jetèrent les hauts cris, et quelques royalistes français signèrent une adresse dans laquelle ils félicitèrent le diplomate d'avoir, par sa retraite, donné « un éclatant désaveu à la politique qui a livré notre saint-père le pape à la spoliation et à l'insulte. » En 1873, M. de Bourgoing fut chargé de se rendre à Saint-Pétersbourg pour y négocier de nouveaux traités de commerce. Au mois de mai 1874, il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur. Le 8 mai 1875, il remplaça M. de Vogué comme ambassadeur à Constantinople. A ce titre, M. de Bourgoing a assisté, avec M. de Chaudordy, comme représentant de la France, aux conférences qui ont eu lieu à Constantinople en décembre 1876 et janvier 1877, dans le but d'empêcher la guerre d'éclater entre la Russie et la Turquie et d'amener cette dernière puissance à donner des garanties jugées nécessaires. Le gouvernement ottoman ayant repoussé les principales demandes faites, à la suite d'un accord préalable, par les représentants des grands Etats européens, M. de Bourgoing a quitté Constantinople (janvier 1877), en y laissant un simple chargé d'affaires.

BOURGOING (Philippe, baron DE), homme politique français, né à Nevers en 1827. Il occupait les fonctions d'écuyer de l'impératrice, lorsqu'il fut élu député de la Nièvre en 1868, et réélu l'année suivante. Au Corps législatif, il vota constamment avec la majorité dévouée au gouvernement impérial et fut un de ceux qui accueillirent avec joie la déclaration de guerre de 1870. Pendant cette guerre néfaste, il fut placé à la tête d'un bataillon de mobiles de la Nièvre et fut nommé, à cette occasion, commandeur de la Légion d'honneur. Une élection partielle devant avoir lieu dans la Nièvre le 24 mai 1874, M. Philippe de Bourgoing adressa aux électeurs la déclaration suivante :

« Messieurs les électeurs

» Je viens solliciter l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale.

» Elu en 1868 et en 1869 député de la Nièvre au Corps législatif, j'ai étudié, j'ai soutenu vos intérêts ; j'aspire encore à en être le défenseur.

» Ne voulant pas devoir vos suffrages à une profession de foi équivoque, je vous dis franchement : Mes convictions n'ont pas varié, je suis resté fidèle à l'Empire.

» Soumis aux lois de mon pays, je respecte les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Si je suis élu, je m'efforcerai de l'assister dans l'œuvre d'apaisement qu'il a entreprise ; je ne violerai pas cette trêve dont son devoir et son honneur le constituent le loyal gardien, et qui nous prépare à la fondation d'un gouvernement définitif.

» Mais quand l'heure sera venue de choisir ce gouvernement, je demanderai qu'on en laisse le soin au pays, librement et directement consulté.

» Je crois, en effet, avec le prince impérial,